



Pas d'indemnités kilométriques

Par **audetro**, le **26/05/2016** à **17:40**

Bonjour,

J'ai commencé un emploi dans la fonction publique en tant que non contractuelle, et ce avec une convention de mise à disposition de 50%(c'est un groupement de maisons de retraite). J'ai 4 établissements en tant que technicienne supérieure grade 2 echelon 13 (responsable qualité).

J'utilise mon propre véhicule car il n'y en a pas de service et ils ne veulent pas me payer des indemnités kilométriques alors que les trajets sont en moyenne de 1h. Ont ils le droit de refuser de m'indemniser?

Merci!

Par **P.M.**, le **26/05/2016** à **20:35**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...